

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inscriptions page 10 fr. ligne; Echos 5 fr.; 2° page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance.

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Abonnements Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

## Les Extrêmes se touchent

Il est très amusant de lire les commentaires de Duran-Angliviel sur l'opinion de M. Baizeau, exposée dans la « Tunisie Française ». Embrassons-nous Folleville; tout le monde est d'accord et l'on peut affirmer, au surplus, que Mussolini lui-même ne renierait pas le programme en neuf points que reproduit « Tunis-Socialiste ».

Equilibre de ceci, souci de cela, collaboration étroite, intervention arbitrale de l'Etat, création d'une mystique, acceptation de sacrifier une partie de sa liberté au bonheur commun. Mais alors Chiappe, aussi bien que Blum, peuvent faire merveille si tout le monde est aussi obéissant. En réalité, l'exercice du pouvoir est plus malaisé, on voit l'horizon quand on est en haut de l'échelle. Il est vrai qu'avec une bonne fêrule et quelques bouteilles d'huile de ricin il est possible de faire bien des choses. Le tout est de savoir qui aura la libre disposition de ces excellents arguments. Si c'est Duran-Angliviel, tout va bien; si c'est Baizeau, les choses se gâtent, car alors c'est du fascisme.

En définitive tous ces beaux discours se réduisent à peu de choses, car l'électeur est des plus terre à terre et l'ouvrier dira demain : en travaillant 48 heures j'avais ceci et j'avais cela, en travaillant 30 heures je suis obligé de réduire d'un sixième mon pouvoir d'achat. Ce que l'on cherche au fond, c'est en travaillant moins, de pouvoir s'octroyer davantage de satisfactions; voilà le problème à résoudre, tout le reste n'est que sance et laines inutiles.

Or, si c'était facile, il y a belle lurette que Mussolini lui-même l'aurait fait, car il n'a pas répudié l'essentiel de son idéal socialiste et il ne s'est vraisemblablement emparé du pouvoir qu'en vue d'en imposer l'application par la force, en terrassant sans pitié tous ceux qui auraient été susceptibles d'y apporter des amendements. Plus que quiconque, il tient à plaire aux masses, et s'il était possible de couvrir d'or tous les salariés, il n'aurait pas l'inutile cruauté de s'y opposer, mais on ne peut naturellement se prévaloir que de ce que l'on produit, encore faut-il ensuite trouver des débouchés pour que la prospérité ne soit pas un vain mot.

En France, en particulier, il y a à la base la production agricole dont les salariés vivent dans des conditions si peu enviables qu'ils émigrent à la ville. Ils trouvent là, ne serait-ce que sous forme d'indemnité de chômage, des ressources et des satisfactions qu'ils ne rencontrent pas dans leurs champs. Pendant longtemps la production industrielle a été mieux partagée, mais il ne suffit pas de produire, il faut trouver des acquéreurs, et le système protectionniste dans lequel on s'est enfoncé n'a pas tardé à nous obliger à vivre en cycle fermé.

Les affaires sont ainsi en train de se gâter, et aucun dictateur d'en haut ou d'en bas n'est capable de tirer d'un grain de blé plus de farine qu'il ne peut donner.

Tous ces beaux discours, tous ces plans en neuf points, vaudront autant que les quatorze points du Président Wilson, de sainte mémoire. C'est le serpent qui se mord la queue: les extrêmes ainsi se rejoignent comme le constate cet excellent Duran-Angliviel, mais c'est aussi le symbole de l'infini, symbole du cercle vicieux dans lequel tourne sans fin notre pau-

## A l'Office Postal

M. Détiéne, receveur principal rue d'Italie, est muté à Alger. C'est une aubaine pour la Tunisie, car le service, sous ses ordres, marchait fort mal.

Pour notre part, nous pouvons citer un fait tout récent du mois de juillet. Le Cabinet de la Résidence Générale, par lettre, avec la mention URGENT, nous conviait le DIX juillet à une réception qui devait avoir lieu le lendemain à 6 heures du soir.

Or, sait-on quand cette lettre nous est parvenue à Saint-Germain? Le QUINZE juillet, soit 6 jours pour parcourir 14 kilomètres, soit six fois le voyage en avion de Tunis à Marseille.

Nous pourrions citer d'autres faits, à quoi bon? Il nous quitte et nous aurons peut-être un émule des Delmas ou des Delord qui surveillent de près la marche du service, et tout marchait dans l'ordre.

P. S. — Nous nous excusons auprès du Ministre de notre absence de la réception; du reste, nous nous proposons de lui envoyer l'enveloppe qui confirmera nos dires.

## Communisme et Religion

La querelle des encycliques décidément prend dans un journal communiste une ampleur inattendue. Jamais l'on n'avait tant entendu parler de Baizeau, dont le nom n'est en somme familier, dans notre bonne ville, qu'en doublure de Schwich. Point n'est besoin de rappeler « Quanta cura et Quadagesimo anno » pour savoir que Jésus fut le premier communiste, et si la « communion » n'était pas devenue trop souvent un vain mot, ceux qui s'efforcent de s'assimiler l'essence même du Dieu fait homme seraient moins attachés aux biens de la terre et plus près de l'humaine misère.

Allons-nous assister à un rapprochement inattendu de ces farouches adversaires que ne divise au fond qu'un malentendu? Les foules ont parfois des élans contagieux qui gagnent les coeurs et dénouent les cordons de l'escarcelle. La Tunisie regorge plus qu'on ne le croit de grosses fortunes, car l'on sait qu'ici le fisc est élément et qu'au delà de 150.000 francs de revenus, on laisse les rentiers tranquilles. Le moment serait donc bien choisi pour l'abandon de quelques privilèges.

Le fascisme a tenté l'alliance du travail avec le capital, mais il ne faut pas oublier qu'il a été terriblement dur pour le capital et qu'en Italie les patrons sont loin de faire ce qu'ils veulent. Il en était de même en Allemagne déjà avant 1914 où l'ouvrier avait des garanties que l'ouvrier français a encore à conquérir. Les programmes du Front Populaire peuvent donc cadrer en bien des points avec les directives déjà en vigueur dans des pays de dictature: seuls les procédés diffèrent et il serait bien désirable qu'après tant de querelles la réconciliation ait lieu, comme à l'usine, sur le tas.

## LE SEMAINIER. LE CHAT BOTTÉ

Notre bon confrère Raoul Benoit publie dans son vaillant journal ces lignes que nos lecteurs liront avec intérêt:

Continuant sa campagne contre les cumulards Lacroix en revient au cas tout à fait spécial du dénommé Laurent Chat, ce marchand de puces à double chevron qui remplit les fonctions de deux commissaires-priseurs et, naturellement, en paie les émoluments, tout en rédigeant entre deux « adjudé » le pâle torchon dénommé Courrier de Tunisie.

J'ai eu, autrefois, l'occasion de rebrousser le poil à ce vieux matou dont les miaulements m'énervaient, mais il ne me serait pas venu à l'idée d'établir ses états de service sans l'article de la Petite Tunisie où il est fait allusion à sa... vaillance au cours de la guerre.

Eh bien, oui, mon cher Lacroix, Laurent Chat a fait la guerre et — ça vous la coupe, hein? — a failli y laisser sa

vie humaine à la recherche d'un bonheur sans doute inaccessible.

BULLETIN

vieille peau d'angora! Comment? Dans quelles circonstances? Je vais vous raconter ça.

L'armée d'Orient — dont je faisais partie — était en 1917 commandée par le général Sarrail.

Laurent Chat, pas encore commissaire-priseur, croquait le marmot à Tunis dans l'attente d'une sinécure. Il imagina d'aller rendre visite à Sarrail pour le féliciter et obtint un passage gratuit sur un bateau ravitailleur dont j'ai malheureusement oublié le nom.

Or, ce bateau fut torpillé dans la baie de Salonique, laissa pas mal de monde au fond de l'eau, mais, grâce à Dieu, le Chat du bord fut sauvé!

Rentré à Tunis il en miaula une semaine dans le Courrier de Tunisie dont il devait bientôt hériter, ce pauvre Destrées ayant été prématurément ravi par la grippe espagnole, au barreau, au journalisme et à l'admiration de M. Chat.

Celui-ci qui avait failli boire un coup d'eau de mer pour la patrie obtint, la paix venue, sa retraite de combattant et fut bombardé marchand de robba vecchia, plus journaliste officieux (voyez chapitre IX du budget général), ce qui représente pas mal de fric : la peau du vieux lapin de gouttières est bien rembourée!

Voilà les états de service du citoyen Chat... J'en ai oublié peut-être, mais soyez persuadés qu'ils sont du même tonneau que ce que je viens de vous servir. Toutefois, que l'illustre torpillé se rassure : je n'ai pas l'intention de m'occuper de lui plus longtemps et suis bien décidé à le laisser vendre tranquillement les frusques des pauvres bougres ayant, comme l'on dit, bien d'autres chats à fouetter!

RAOUL-BENOIT, combattant non pensionné de l'Armée d'Orient.

## Un cumulard de plus avec Dupla

Le bruit courait avant le départ de M. Peyrouton pour le Maroc qu'il emmènerait avec lui le lamentable conseiller juridique qui, au surplus, avait sollicité sa mise à la retraite comme magistrat d'une Cour d'Appel.

Or, nous lisons, parmi les noms d'une Commission récemment créée, le nom de M. DUPLA!!!

Qu'est-ce à dire? Notre ancien Résident Général, qui a commis quelques fautes grâce à ce M. Dupla, aurait-il renoncé à l'emporter dans ses bagages?

Alors retraité de la magistrature française, il devient comme tant d'autres un cumulard malgré le décret sur les cumulés, et c'est ce qu'il ne faut pas.

Si nous pouvions nous permettre un conseil à M. Armand Guillon, nous lui dirions : « Débarrassez-vous de cet être capable de toutes les malversations par ignorance ou pour satisfaire quelque mesquine vengeance ».

## Echos et Nouvelles

NOS NOTES

Nous trouvons dans l'« Echo Pyrénéen » de Luchon cet écho qui nous laisse rêveur :

« Parmi les personnalités que la Reine des Pyrénées attire près de sa cour, notons :

« Si Mohamed Mokdad Ourtani, chargé de mission du Gouvernement Tunisien, qui pour la quatrième fois vient goûter le charme incomparable d'un séjour à Luchon. »

Ce fameux chargé de mission n'est-il pas le même que celui qui, il y a quelques années, voulait créer à Vichy un cercle franco-tunisien, mais le préfet, après renseignements, refusa net l'autorisation?

Nous serions curieux de le savoir; en tous cas, nous ne connaissions aucun chargé de mission envoyé à Luchon pas plus qu'ailleurs.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine la mort survenue en France de notre vieil ami M. Casimir Pédalupé, directeur de l'Agence de la Compagnie de Navigation Mixte en notre ville et Conseiller municipal.

En cette douloureuse circonstance, nous prions sa veuve et toutes les familles atteintes par ce deuil cruel d'agréer nos sincères et vives condoléances.

— On nous fait part de Casablanca de la mort d'un ancien radésien, l'un des

frères Ravotti, plus connu en Tunisie sous le nom de Gaudens.

Le malheureux est mort à l'hôpital après plus de 4 ans de souffrances et, pour le comble, atteint de cécité.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

LES FETES D'HAMMAM-LIF

Aujourd'hui jeudi commencent les belles fêtes d'Hammam-Lif qui se dérouleront pendant quatre jours jusqu'au dimanche soir.

Hammam-Lif, qui est déjà une ville fort propre, a été l'objet des soins attentifs du vice-président de la Municipalité, le sympathique M. Barsotti, qui a établi un programme de réjouissances qui satisfiront les plus difficiles.

Qu'on se le dise.

Et à ce soir jusqu'à dimanche.

## Du renfort contre les Timbres-Primes

Avec la « Tunisie Française » et la « Petite Tunisie », voici le « Phare de Tunis » qui vient lutter à nos côtés pour la suppression de ces timbres coûteux pour les commerçants et le public.

Voici son article qui est précédé du dahir marocain en date du 24 juillet 1935 qui a interdit dans TOUT le Maroc la délivrance de tous les timbres-primés.

« Comme si toutes ces difficultés ne suffisaient pas à gêner l'action du petit commerçant et à limiter son bénéfice légitime, une calamité s'est abattue sur la ville de Tunis sous la forme de timbres-primés. Cette véritable épidémie, éminemment dangereuse pour le commerce en général et les détaillants en particulier, a sévi sous d'autres cieux. Mais ailleurs qu'à Tunis, le commerce touché par ce mal s'est défendu vigoureusement. Ses protestations ont trouvé audience auprès de l'autorité responsable et une mesure radicale est venue supprimer le mal à la racine. Au Maroc, un Dahir de S. M. Chérifienne le Sultan, après avoir dénoncé, dans son exposé des motifs, le danger des timbres-primés et le trouble qu'ils jetaient dans les transactions commerciales, a édicté la suppression pure et simple de ces timbres-primés.

« A Tunis nous n'en sommes qu'au premier stade de la maladie. L'infection s'est déclarée et se répand de plus en plus d'une façon dangereuse. Alors que les promoteurs de cette initiative s'égoïssent à vouloir en démontrer les avantages et le caractère bienfaisant, les principaux intéressés, c'est-à-dire les petits commerçants, se rebiffent et protestent avec une belle énergie. Cependant si ces timbres-primés n'étaient pas désavantageux pour les petits commerçants, et à plus forte raison, si ces derniers y trouvaient une source de bénéfices appréciables, on ne comprendrait pas leur attitude résolument hostile. A moins de les considérer tous comme des gens incapables de percevoir leurs véritables intérêts, il faut bien admettre avec la logique que cette institution de timbres-primés est véritablement nuisible pour les commerçants et pour les consommateurs. Même si les protagonistes de cette vente de timbres étaient de purs philanthropes, ils devraient se décourager définitivement en présence de la résistance obstinée manifestée par les petits commerçants à l'égard de leurs vignettes empoisonnées. Mais loin de là, les marchands de timbres emploient de véritables moyens de guerre pour intensifier la circulation de leur marchandise. Ils usent de pression sur un commerçant pour imposer les timbres en question; ils en donnent à des conditions vraiment dérisoires à certains détaillants pour mettre les voisins dans l'obligation d'en user sous peine de perdre une partie de leurs clients. Ils vont même jusqu'à menacer de créer des magasins concurrents à côté des détaillants récalcitrants pour les réduire par la ruine. Faut-il parler aussi de leur dernière trouvaille consistant à poursuivre en justice, sous les chefs les plus fantaisistes, les petits commerçants qui essayent de se défendre et de défendre leurs collègues contre l'envahissement nuisible et perturbateur de cette institution? Et ces assignations se terminent par des demandes de dommages-intérêts atteignant des chiffres astronomiques. Tout cela n'est pas sérieux et dans ce domaine aussi, nous répéterons qu'on ne peut prétendre faire le bien des gens malgré eux. Il est difficile, par ailleurs, de demander aux marchands de

timbres-primés de renoncer spontanément à un commerce singulièrement rémunérateur pour eux. Ils ne veulent pas jouer le rôle de suicidés par persuasion. Mais il appartient au gouvernement de prendre ses responsabilités et de promulguer les textes libérateurs que tout le monde attend de lui. Ce qui a porté du tort au commerce marocain ne peut faire du bien à celui de la Tunisie, et les mesures protectrices reconnues nécessaires et urgentes au Maroc ne peuvent que profiter à nos commerçants tunisiens. Donc, vive-ment un décret beylical interdisant, d'une façon générale immédiate et permanente, le commerce des timbres-primés sur tout le territoire de la Régence. »

## Un démenti du député M. Bergery

Paris, 30 juillet. — Le Petit Matin a reçu de M. Gaston Bergery, député, la mise au point suivante :

« On me signale que dans votre numéro du 30 mai dernier, vous avez, sous le titre : « De notre échotier de Paris », reproduit des informations, d'après lesquelles j'aurais « accepté près de 50 millions de ma femme, la fille du bolcheviste Krassine ».

« J'ai l'honneur de vous faire connaître :

« 1° Que lorsque j'ai épousé il y a sept ans Mlle Krassine, elle n'avait ni 50 millions, ni 50 centimes : elle n'avait exactement rien, et j'engage sur cette affirmation toute ma vie politique;

« 2° Que j'ai divorcé il y a cinq ans environ;

« 3° Qu'actuellement, mon ex-femme, comme le reste de sa famille, vit très péniblement de la petite rente que je puis lui servir.

« Je vous requiers, en vertu de la loi de la presse, de publier la présente lettre en même place et en mêmes caractères que l'article auquel elle répond.

« Je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération. »

Signé : BERGERY.

## BIBLIOGRAPHIE

LE MARECHAL BRUNE par M. VERMEIL DE CONCHARD

Un vol. in-8 couronne, 192 pages, 12 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (XIV°).

TOUS LES JOURS LISEZ « EXCELSIOR »

## Grands Réseaux Français

### TRANSPORT DES VINS EN FUTS.

Par décision du 30 juin 1936, M. le Ministre des Travaux Publics a prescrit aux Réseaux de proroger jusqu'au 30 septembre prochain les dispositions faisant l'objet du tarif PV 6/106, chapitre 1er, paragraphe IV. (Réduction de 25 %).

Pour plus amples renseignements et prix, s'adresser au représentant des Grands Réseaux Français en Algérie et en Tunisie, 3, rue Dumont d'Urville, Alger.

## VOUS N'AVEZ PAS GAGNÉ EN 1935 ?

Peu importe... Si vous désirez devenir millionnaire achetez donc un billet de la 6° tranche de la LOTERIE NATIONALE POUR 1936

## Direction des Affaires Economiques

### Service des Domaines

Le samedi 29 août 1936, à neuf heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques (Service des Domaines), 76 bis, boulevard Bab-Benat à Tunis, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés domaniales ci-après :

1° Le lot rural n° 3 de la propriété dite

CIVIS.

Briouik Testour située dans le Contrôle Civil de Medjez-el-Bab.

Cet immeuble d'une superficie approximative de 135 ha., comporte des constructions et aménagements divers.

Mise à prix : 216.000 francs.

2° Le lot rural n° 2 de la propriété dite « Loukanda », située dans le Contrôle Civil de Zaghuan.

Cet immeuble d'une superficie approximative de 140 ha., comporte des constructions et aménagements divers.

Mise à prix : 210.000 francs.

3° Le lot n° 4 de la propriété dite « Cheikh El Oudiane », Le Goubellat, objet du titre foncier « Cheikh El Oudiane » n° 27988, situé dans le Contrôle Civil de Medjez-el-Bab.

Cet immeuble d'une superficie de 102 ha., 70 a., comporte des constructions et des aménagements hydrauliques.

Mise à prix : 186.000 francs.

4° Le lot rural n° 3 de la propriété dite Kheniguet-Dehane (Le Goubellat), objet du titre foncier « Beau Vallon » n° 29562, situé dans le Contrôle Civil de Medjez-el-Bab.

Cet immeuble d'une superficie de 128 ha., 70 a., comporte des constructions.

Mise à prix : 240.000 francs.

5° Le lot rural n° 4 de la propriété dite « Sebala », située dans le Contrôle Civil de Tunis.

Cet immeuble, d'une superficie approximative de 97 ha., 80 a., comporte des constructions.

Mise à prix : 105.000 francs.

6° Le lot rural n° 4 de la propriété dite « Beaucastel », située dans le Contrôle Civil de Tunis.

Cet immeuble, d'une superficie approximative de 138 ha., 10 a., comporte des constructions et aménagements divers.

Mise à prix : 275.000 francs.

7° Les lots n° 16 et 17 de la propriété dite « La Siliana » située dans le Contrôle Civil de Maklar.

Cet immeuble, d'une superficie approximative de 65 ha., 70 a., comporte des constructions.

Mise à prix : 115.000 francs.

8° Le lot urbain n° 132 de la propriété dite « Mégrine », objet du titre foncier « Villa les Roses » n° 42401, située dans le Contrôle Civil de Tunis.

Cet immeuble, d'une superficie de 7 a., 54 ca., comporte une maison d'habitation et dépendances.

Mise à prix : 49.500 francs.

9° Le lot rural n° 101 de la propriété dite « Djebel Mansour » située dans le Contrôle Civil de Zaghuan.

Cet immeuble, d'une superficie approximative de 217 ha., comporte des constructions.

Mise à prix : 135.000 francs.

10° Le lot rural n° 2 de la propriété dite « Khlédia », objet du titre foncier « Les Acacias V » n° 41465, située dans le Contrôle Civil de Tunis.

Cet immeuble a une superficie de 18 ha., 95 a., 90 ca.

Mise à prix : 62.000 francs.

Les personnes désirant participer à ces ventes devront déposer dans les bureaux du Service des Domaines une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour communication du cahier des charges et tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques.

## Administration des Habous

### AVIS

Le jeudi 6 août courant, à neuf heures, il sera procédé à l'Administration des Habous, à la mise en adjudication pour cession à enzel de :

1° Un terrain vague sis à Tunis, rues Gharnouta et du Sabre, propre à la construction, titre foncier n° 1343, d'une superficie approximative de 166 m<sup>2</sup>, sur une mise à prix de 830 francs.

2° Deux terrains sis à Bab El Oued à Tébourba, dits l'un El Henchir, T. F. n° 3129, l'autre Bab El Dachra T. F. n° 33210, les deux d'une superficie de 3 ha. 2754 sur une mise à prix de 325 francs.

3° Une olivette dite Ben Hamida plantée de 46 oliviers dans la forêt de Djebel Lahmar avec un terrain dit Maghba El Djemal sis à la Manouba, les deux d'une superficie approximative de 2 ha. 54, sur une mise à prix de 250 francs.

Le mardi 11 août courant, il sera procédé à l'Agence des Habous de Bizerte à la mise en adjudication pour cession à enzel à partir de 9 heures de :

1° Trois terrains à bâtir contigus à la Zaouia Sidi Bou Thenia à Mateur, d'une contenance approximative 1.505 m<sup>2</sup>, sur une mise à prix de 1.211 francs.

2° Les parcelles restantes du lotissement des terrains de Jarzouna, ibid ayant des conteneances variant entre 222 et 344 m<sup>2</sup>, sur des mises à prix variant entre 282 et 602 francs.

Le mercredi 12 août courant, à 9 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Béja à la mise en adjudication pour cession à enzel de :

1° Un terrain dit El Menader, sis à l'Ouest de Béja, T. F. n° 47259 d'une contenance de 1 h. 5263, sur une mise à prix de 52 fr. 50.

2° Une boutique à l'état de ruines sise rue Khereddine à Béja, sur une mise à prix de 75 francs.

Le jeudi 13 août courant, à 9 heures,

il sera procédé à l'Agence des Habous au Kef à la mise en adjudication pour cession à enzel de :

1° Un magasin et un 1<sup>er</sup> étage le surélevant sis à Houmet Echarfine au Kef, sur une mise à prix de 600 francs.

2° Djenane Barnoussa, sis à l'Ouest du Kef, d'une superficie approximative de 1 h. 60, sur une mise à prix de 500 francs.

3° Une parcelle de terre à Dir El Kef El Kebli, d'une superficie de 3 ha. 60 environ, sur une mise à prix de 220 fr.

Le vendredi 14 courant, à neuf heures, il sera procédé à l'Agence des Habous à Nabeul à la mise en adjudication pour cession à enzel de :

1° Une maison sise rue Bab Salah à Nabeul sur une mise à prix de 400 fr.

2° Six boutiques sises près le Souk de Hammamet, sur une mise à prix de 225 francs.

3° Un terrain dit cherak El Bey à Saniat Bou Jemel dans l'Enchir Smit au Sud de Beni Khaled, sur une mise à prix de 200 francs.

4° Une parcelle de l'henchir En Nebka à Hammamet, comprenant 5 oliviers, sur une mise à prix de 165 francs.

Le lundi 17 courant, à 9 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Sousse à la mise en adjudication pour cession à enzel de :

1° Un terrain sis rue de France à Sousse n° 32 sur une mise à prix de 1.200 francs.

2° Un magasin ibid, n° 34, sur une mise à prix de 500 francs.

3° Une maison sise rue de Sicile n° 5, à Sousse, sur une mise à prix de 900 fr.

Le mercredi 19 courant, à 9 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Gabès à la mise en adjudication pour cession à enzel d'un terrain nu sis hors la localité d'Ouedhreh, sur une mise à prix de 70 francs.

Le jeudi 20 courant, à 9 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Djerba à la mise en adjudication pour cession à enzel de :

1° La moitié distincte par partage de Fondouk Ezzaïate, sis au Souk El Kebir de Djerba, sur une mise à prix de 1.410 francs.

2° Un terrain comprenant un four à Houmet Essouk, d'une superficie de 531 m<sup>2</sup> environ, sur une mise à prix de 1.500 francs.

3° Une boutique sise rue Mustapha Ghanzi, à Souk El Kebir, sur une mise à prix de 500 francs.

4° Un terrain comprenant quatre lots à bâtir sur la route Mustapha Ghazi à Houmet Essouk, d'une superficie de 109 m<sup>2</sup> environ, sur une mise à prix de 273 francs.

Le lundi 24 courant, à 9 heures, il sera procédé à l'Agence des Habous de Zaghuan à la mise en adjudication pour cession à enzel d'une maison et de deux magasins sis impasse El Hofra à Zaghuan, sur une mise à prix de 200 fr.

Chaque jeudi, à 9 heures, il sera procédé au siège de l'Administration centrale des Habous à la mise en adjudication des lots restants des terrains :

1° El Bassatien 2 au Bardo.

2° Bou Feska à Mutuelleville.

3° Bir Ettaraz à Radès.

4° Ain Tassat à Sidi Bou Saïd.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau Foncier de la Djemaïa n° 28 ou aux Agences des Habous intéressées.

Lisez chaque semaine « VENDEMAIRE », le grand hebdomadaire parisien

## Direction des Affaires Economiques

### Service des Domaines

Le samedi 5 septembre 1936, à neuf heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques (Service des Domaines), 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés domaniales ci-après :

1° Les immeubles objet des titres fonciers « Annetta Costanza » n° 6307 et « Nianou Bernard » n° 43788, situés dans le Contrôle Civil de Grombalia, Caidat du Cap Bon.

Ces immeubles, d'une superficie totale de 27 ha., 10 a., 50 ca., comportent des constructions et des plantations de vignes.

Mise à prix : 170.000 francs.

2° Le lot rural n° 6 de la propriété dite « M'Rira », objet du titre foncier « Domaine Eugénie » n° 39513, située dans le Contrôle Civil de Tunis.

Cet immeuble, d'une superficie de 62 ha., 89 a., comporte des constructions, des aménagements hydrauliques, une cave et des plantations de vigne.

Mise à prix : 255.000 francs.

3° Le lot n° 6 de la propriété dite « El Azib Etat », objet du titre foncier « Adrienne Rémy » n° 24008, située dans le Contrôle Civil de Bizerte.

Cet immeuble, d'une superficie de 18 ha., 06 a., comporte des constructions et des plantations de vigne.

Mise à prix : 50.000 francs.

4° Le lot rural n° 1 de la propriété dite « Ain-Kerma » située dans le Contrôle Civil du Kef.

Cet immeuble, d'une superficie approximative de 208 ha., comporte des constructions et des aménagements hydrauliques.

Mise à prix : 145.000 francs.

Les personnes désirant participer à ces ventes devront déposer dans les bureaux du Service des Domaines, une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour communication du cahier des charges et tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques.

### DEMANDEZ PARTOUT

## Le Rhum Chauvet

JULES CURTELIN ET JEAN GASSAR  
Représentants-dépositaires  
4, Rue de Flandres — TUNIS

## Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte  
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS  
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES  
41, Rue Al-Djazira, 41

## PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira  
BLOCH Léon Fils  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

## Grand Hôtel & G<sup>d</sup> Hôtel de France

8, rue Léon Roches  
**TUNIS**  
Eau courante Ascenseur  
12 appartements avec salle de bain privée  
Chauffage central partout  
Salle pour noces et banquets  
J. EYMON Propriétaire

## Achetez votre épicerie chez un épicier AU BON CAOUA

113, Rue de Portugal - Tunis  
et dans ses succursales

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 10.000.000 de Francs  
Siège Social à Tunis - Succur. à Sousse, Sfax et Bizerte  
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.  
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## - Office Français Immobilier & Commercial -

(35 ANNÉE) « ASSURANCES » (35 ANNÉE)  
28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96  
Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

## Compagnie de Navigation Mixte

SERVICE D'ETE  
Départs assurés par vapeur grand rapide « EL BIAR »  
Départs de Tunis tous les jeudis à 11 h du matin.  
Arrivées à Marseille tous les vendredis 15 h.  
Départs supplémentaires les 28 juin 5, 12 et 19 juillet, arrivées le lendemain à 15 h.  
Départs de Marseille tous les mardis à 10 h. du matin  
Arrivées à Tunis tous les mercredis à 14 h.  
Départs supplémentaires les 12, 19 et 26 Septembre et le 3 octobre - arrivées le lendemain à 14 h.  
Pour frêt et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.  
Les Agents PEDELUPE & PIETRA

## Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME  
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés  
Registre du Commerce : TUNIS n° 1025  
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère  
AGENCES EN TUNISIE :  
Tunis — Bizerte — Sfax — Sousse  
ESCOMPTE ET RECOURSSEMENTS  
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change  
Dépôts à vue et à échéance fixe  
Locations de Compartiments de Coffres-forts — Dépôt de Coils

## Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...  
1.200 références en Tunisie  
Essais, devis et renseignements franco sur demande  
**INDUSTRIA**

## 70 Avenue de Carthage - TUNIS

## Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens  
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

## C<sup>o</sup> Générale Transatlantique

Services Maritimes entré Tunis et Marseille  
Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.  
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.  
Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

## Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL.  
PELLET César, agent  
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse  
Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goudron — Téléphone 1.39  
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

## Plus que jamais ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement....

L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

## HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif  
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS  
Téléph. 10.49



LE CHAT NOIR

70°

EAU DE COLOGNE

TRIPLE EXTRAIT

## Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

## Hamam-Lif

Etablissement

Thermal

Municipal

ouvert toute l'année

de 7 h. à 11 h.  
et de 14 h. à 18 h.

## VÊTEMENTS

J. BELL

V. DARVAUX  
reunis  
Téléph. 30.55  
7, Rue des Belges  
TUNIS  
Vêtements  
Civils et  
Militaires  
Rayon spécial  
de décorations  
et insignes

## Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877  
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés  
Réserves : 90.000.000 de Francs  
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

## TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de chèques à vue et à préavis  
Dépôt à Échéance  
Escompte et Encaissement de tous Effets  
Crédits de Campagne — Avances sur Marchandise  
Envois de Fonds — Opérations sur Titres — Garde de Titres  
Souscriptions — Paiement de Coupons  
Location de compartiments de Coffres-forts  
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France

et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

En Tunisie :

Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Sousse.

Correspondants dans le monde entier

## Docteur Albert SARFATI

Médecin-Dentiste  
Avenue de la Gare — HAMMAM-LIF

Spécialité de travaux américains

Bridges, dents en Or, en Porcelaine  
Appareils fixes et démontables

Extractions des dents sans douleurs

— Prix très Modérés —

## Maisons recommandées

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuenod — 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun —  
Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisiné réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Combray — 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères & Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France — 1<sup>er</sup> ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunis).

Le Gérant : E. LUMBROSO  
Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

## Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besangon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

## LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle  
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à  
Agent général M. Gustave BESSIS,  
1 bis, Rue Es-Sadikia — TUNIS — Téléphone : 04.79

## DOMAINE DE POTINVILLE

Chaux Hydraulique et Ciments  
DEPOT : au Port (local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).  
BUREAUX : 2 Rue de Marseille — TUNIS — Téléph. : 1  
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).  
L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

## « Vacuum Mobilcil »

Marque « GARGOYLE »  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

## Maison Paonessa, Artificier

Rue de Bretagne — TUNIS  
Fabrique d'Artifices en tous genres  
Entreprise générale des fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitaines, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.  
PRIX DEFIAINT TOUTE CONCURRENCE